

Quelles sont les valeurs de la République ?

**La France a été gouvernée par des rois pendant 1 300 ans.
Puis elle est devenue une république après la Révolution de 1789.
La République française est une démocratie,
avec des principes et des symboles connus de tous.**

Doc. 1 Une république indivisible.

- 1 Où l'usage de la langue française est-il obligatoire ? Cite au moins 3 exemples.
- 2 Pourquoi est-il important que nous parlions une langue commune ? Aide-toi du texte.

Article 1 : Langue de la République en vertu de la Constitution, la langue française est un élément fondamental de la personnalité et du patrimoine de la France. Elle est la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics. Elle est le lien privilégié des États constituant la communauté de la francophonie.
Article 3 : Toute inscription ou annonce apposée ou faite sur la voie publique, dans un lieu ouvert au public ou dans un moyen de transport en commun, et destinée à l'information du public doit être formulée en langue française.

Extraits de la Loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française.



Alfred Bramtot,
Le Suffrage universel, 1891.

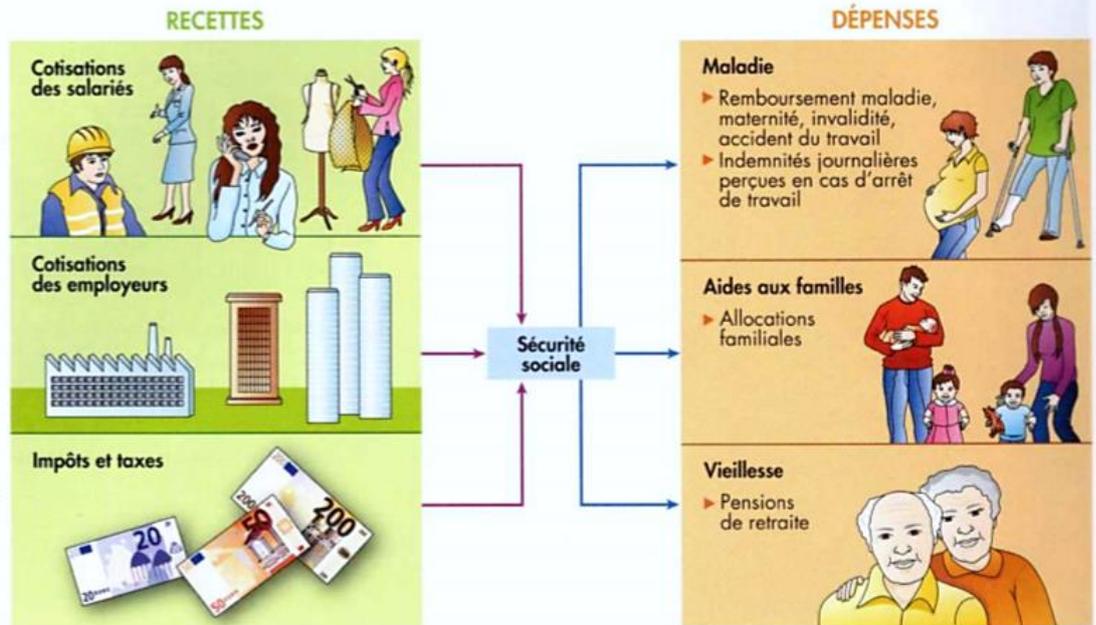
Doc. 2 Une république démocratique.

Entre 1791 et 1848, le suffrage est censitaire, c'est-à-dire que le droit de vote est réservé aux hommes âgés d'au moins 21 ans et suffisamment riches pour payer l'impôt. En 1848, la République institue le suffrage universel : tous les Français peuvent voter. Le droit de vote n'est accordé aux Françaises qu'en 1944.

- 3 Quel droit est exercé par ces personnes ?
- 4 Comment appelle-t-on la boîte posée sur la table ? À quoi sert-elle ?
- 5 Pourquoi n'y a-t-il pas de femmes dans ce lieu à cette époque ?

Doc. 3
Une république sociale.

Toute personne qui travaille est inscrite à la Sécurité sociale. En échange du paiement obligatoire d'une cotisation, elle est protégée des risques (maladie, accident du travail, etc.) et aidée tout au long de sa vie.



- 6 D'où provient l'argent dépensé par la Sécurité sociale ?
- 7 De quels risques la Sécurité sociale protège-t-elle la population ?
- 8 Pourquoi dit-on que le fonctionnement de la Sécurité sociale repose sur la solidarité entre les personnes et entre les générations ?

Doc. 4 Une république décentralisée.

La décentralisation donne des compétences aux collectivités (les communes, les départements et les régions) pour améliorer la vie de la population. Par exemple, les communes décident de la construction des écoles primaires. Chaque collectivité est dirigée par une assemblée élue au suffrage universel.

- 9 Qu'est-ce qu'un conseil municipal ?
- 10 Qu'a décidé le conseil municipal lors de sa réunion ?
- 11 Comment espère-t-il réaliser son projet ?

Lettre de M. Le Maire de la commune de au Conseil Général du département de

Objet : Demande de subvention¹

Monsieur le Président du Conseil Général,
Le Conseil Municipal, lors de sa réunion en date du a décidé pour sécuriser la traversée des enfants aux abords de l'école, d'installer des panneaux lumineux. Le montant des travaux s'élève à €. Le Conseil Municipal a décidé de solliciter une subvention auprès du Conseil Général.
Vous trouverez ci-joint, la délibération du Conseil Municipal ainsi qu'une copie du devis estimatif des travaux.

Je vous prie de croire, monsieur le Président, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Maire

1. Une aide pour financer une action d'intérêt général.

Les principes de la République

La France est une **république** :

- **indivisible** : la République a unifié le territoire français en imposant partout la même langue, les mêmes lois, la même monnaie ;
- **laïque** : la République garantit l'exercice de la liberté de religion. En échange, elle demande aux personnes de ne pas afficher leurs croyances ;
- **démocratique** : la République repose sur le **suffrage universel** et sur l'égalité des droits entre tous les citoyens ;
- **sociale** : la République essaie d'améliorer la condition des plus démunis ;
- **décentralisée** : la décentralisation consiste à transférer des pouvoirs de l'État central parisien vers les **collectivités territoriales**.